

Nombre de membres en exercice :	8 titulaires 4 suppléants
Nombre de membres présents :	7 titulaires 0 pouvoir 0 suppléant
Date de convocation :	13/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à 18 heures 00, le comité syndical s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric BARDET.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes CINTRAT Marie-José, FERRAND Joëlle, NIZARD Véronique, OURY Dominique, Mme RAIMBAULT Joëlle, Mme VERON Stéphanie, M. BARDET Éric.

Mme Marie-José CINTRAT est nommée secrétaire de séance

D12/2025-SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

M. Bardet président annonce qu'un agent titulaire est admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2025.

Son remplacement doit être organisé pour la prochaine rentrée.

Le Comité Syndical par 7 voix pour décide :

- De supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (14,45/35ème) au 01 septembre 2025
- De créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet de 10.49 /35ème à compter du 01 septembre 2025
- De confier à M. le Président le soin d'effectuer les démarches relatives à ces mouvements de personnel.

D13/2025-ÉQUIPEMENT DES CLASSES EN FILMS SOLAIRES- ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 01/2024

M. Bardet rappelle que le 29 février 2024, le comité du SIVOS avait retenu la proposition de la société SODICLAIR pour la fourniture et pose de rideaux occultants dans les 4 classes afin de réduire les températures dans les salles.

Cette société -malgré la signature et l'envoi du devis de 5.956,93 € TTC validé le 14 mars 2024 avec dates d'intervention fixées entre le 22 avril et le 03 mai 2024- n'a pas réalisé les travaux prévus et ne donnent pas de réponse aux sollicitations.

Aussi, M. LE Président propose :

- D'annuler la commande auprès de Sodiclair
- D'étudier une nouvelle proposition.

Le Comité Syndical par 7 voix pour décide :

- D'annuler la délibération N° 01/2024 ainsi que le devis de Sodiclair ;

- de confier à la société ZELYTS la fourniture et la pose de films solaires dans les 5 classes pour un montant global de 5.677,43 € HT incluant 1 forfait déplacement de 178 € HT.
- De confier à M. le Président le suivi de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION SIVOS AMANDINOIS- suite du dossier :

Après le vote du 10 mars sur les conditions de calcul des frais d'écologie et l'accord sur les montants dus par chaque SIVOS, Nous restons dans l'attente de validation par le SIVOS Amandinois ! (Échanges de mail entre le 17/01 et le 13/03)

RAPPEL DES MONTANTS 2019-2023

- Dus à St Amand = 23.797,79
- A percevoir de St Amand = 3.740,13;

- RENTRÉE 2025 :

A) répartition, effectifs prévisionnels de rentrée 2025,

PS- MS Authon 20

GS- CP Prunay 22

CP-CE1 Prunay 21

CE1- CE2 Authon 23

CM1-CM2 Authon 15

TOTAL 101

B) Aménagement garderie Authon. Suite à l'ouverture de la 5ème classe à Authon, vu l'information donnée lors du comité du 10/03 et le mail du 18 avril dernier, l'installation de la garderie est actée dans les locaux de la maternelle d'Authon . Le service de ramassage scolaire sera modifié en conséquence. L'information sera transmise aux familles via l'inscription garderie

Rédigé le 10 Juin 2025 conformément aux débats.